

*Date de dépôt : 10 octobre 2008*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat sur la pétition sur les violences à l'école enfantine**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Béatrice Hirsch**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Notre Grand Conseil a renvoyé ce rapport du Conseil d'Etat à la Commission des pétitions en date du 26 juin 2008. En effet, dans l'intervalle, des faits nouveaux étaient survenus et il nous a semblé nécessaire que la commission puisse étudier ce rapport en tenant compte de ces nouveaux éléments.

La Commission des pétitions a étudié cet objet lors de ses séances du 8 et du 15 septembre 2008, sous la présidence de M. Frédéric Hohl. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Cédric Vuilleumier, que la rapporteure remercie ici pour la qualité de son travail.

Après un débat serein et respectueux, la commission a décidé à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 L, 1 R) de prendre acte du présent rapport et de traiter les faits nouveaux indépendamment de la réponse du Conseil d'Etat à cette présente pétition.

La rapporteure vous invite, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre les conclusions de la commission.